



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 6 juillet 2021**

Date de convocation : mercredi 30 juin 2021

Délibération n° CC\_2021\_142  
Nomenclature : 7.5.2

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 47

Votants : 59

Pouvoirs :

M. Jean-Luc FOURRE à M. Eric PANNAUD, Mme Claudine BRUNETEAU à M. Francis GRELLIER, M. Thierry BARON à Mme Marie-Line CHEMINADE, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE à M. Pierre DIETZ, M. Philippe CREACHCADEC à Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Charles DELCROIX à Mme Véronique CAMBON, M. François EHLINGER à M. Bruno DRAPRON, M. Jean-Philippe MACHON à M. Jean-Pierre ROUDIER, Mme Céline VIOLLET à M. Philippe ROUET, Mme Amanda LESPINASSE à M. Frédéric ROUAN, M. Jean-Marc AUDOUIN à M. Alexandre GRENOT, M. Patrick PAYET à M. Pierre-Henri JALLAIS

Ne prend pas part au vote : 0

**OBJET :** Attribution d'une subvention de soutien à l'animation touristique : soirées nocturnes du 23 et 24 juillet 2021 au château de Pisany (association du château convivial)

Le 6 juillet 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni à l'Espace Multipôles de Saint Georges des Coteaux, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Michel ROUX, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, Mme Annie GRELET, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, M. Jean-Claude DURRAT-SPRINGER, M. Alain MARGAT, M. Jean-Michel MELLIER, M. Gaby TOUZINAUD, M. Pascal GILLARD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Alexandre GRENOT, M. Jacki RAGONNEAUD, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Pierre TUAL, M. Raymond MOHSEN, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Ammar BERDAI, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, M. Rémy CATROU, Mme Marie-Line CHEMINADE, Mme Dominique DEREN, M. Pierre DIETZ, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Véronique TORCHUT, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, M. Pierre HERVE, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

Mme Sylvie CHURLAUD, Mme Mireille ANDRE, Mme Florence BETIZEAU, M. Laurent DAVIET, M. Pierre MAUDOUX

Secrétaire de séance : M. Michel ROUX

**RAPPORT**

L'association du Château Convivial (A.A.C.) de Pisany a prévu d'organiser les 23 et 24 juillet 2021 un spectacle nocturne sonore et visuel en plein air, pour valoriser la vie du château et du village de

Pisany sur plus de 10 siècles auprès de 250 spectateurs (par soirée). Après une annulation en 2020 due à l'épidémie de Coronavirus, cet événement sera la 1<sup>ère</sup> édition de ce spectacle qui a l'ambition de s'inscrire parmi les événements structurants de l'été au sein de l'agglomération de Saintes. Il vient compléter le panel d'actions proposées par la communauté d'agglomération et les partenaires locaux mises en place pour développer l'attractivité touristique du territoire.

Cette animation de valorisation et d'animation du patrimoine local se veut gratuite pour les spectateurs.

Afin de favoriser la gratuité de l'événement pour les spectateurs, l'association du Château Convivial (A.A.C.) a sollicité la Communauté d'Agglomération de Saintes au titre de sa compétence économique et de la promotion de tourisme, pour un soutien financier de 5 000 € pour l'organisation de cette 1<sup>ère</sup> édition, sachant que le budget global prévisionnel s'élève à 12 755 €

**Après avoir entendu le rapporteur,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 24 juin 2021, et notamment les articles 6, I, 1°) « développement économique » et 6, III, 1°) relatif au tourisme incluant la promotion du tourisme.

Considérant la demande de subvention de l'association du Château Convivial (A.A.C.), reçue le 4 mars 2021, concernant l'organisation, les 23 et 24 juillet 2021, d'un spectacle nocturne sonore et visuel d'une heure trente, retraçant la vie du château et du village de Pisany,

Considérant que la première édition de ce projet d'animation implique de nombreux prestataires professionnels et des figurants bénévoles,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2021 au compte 6574,

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- **d'attribuer** une subvention de 5 000 € à l'association du Château Convivial de Pisany, pour soutenir l'organisation du spectacle nocturne des 23 et 24 juillet 2021.

- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant en charge du Tourisme, des Itinéraires de randonnées et des Véloroutes Voies Vertes, des Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et du Contrat de fleuve, à signer tous documents relatifs au versement de cette subvention ainsi qu'à son suivi.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 59 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,

Le Président,

Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.